

L'UE se réserve « le droit de prendre des mesures » après les sanctions

08/08/2014 |  Terre-net Média

Bruxelles, 7 août 2014 (AFP) - L'Union européenne a annoncé jeudi qu'elle se réservait « le droit de prendre des mesures » contre Moscou après la décision « clairement politique » des autorités russes d'interdire pendant un an les importations de la plupart des produits alimentaires d'Europe et des Etats-Unis.

« Après évaluation complète par la Commission européenne des mesures prises par la Fédération de Russie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées », a déclaré Frédéric Vincent, un porte-parole de la Commission. Il a dénoncé une décision « clairement politique » de la part des autorités russes et rappelé que les sanctions européennes à l'encontre de la Russie étaient, quant à elles, « directement liées à l'annexion illégale de la Crimée et à la déstabilisation de l'Ukraine ». « L'Union européenne reste déterminée à (agir pour) la désescalade de la situation en Ukraine », a-t-il dit.

Pour plus d'informations sur l'embargo russe : [Quels impacts pour les marchés français et européens ?](#)

Le Commissaire à l'Agriculture Dacian Cioloș a convoqué pour ce week-end une réunion de travail avec la direction générale de l'Agriculture et un groupe d'étude sera constitué lundi pour analyser les conséquences économiques des sanctions russes et coordonner les actions de l'UE, a annoncé son porte-parole Roger Waite.

L'embargo décrété par la Russie sera « difficile » pour l'Union européenne, mais le fonds européen de solidarité pourrait aider à adoucir l'impact pour les secteurs concernés, a, pour sa part, déclaré le commissaire au Commerce Karel De Gucht sur la radio néerlandophone Radio 1. M. De Gucht a évoqué un montant de « 400 millions d'euros ». « Quand on prend des sanctions, comme tout le monde l'a d'ailleurs demandé, il faut toujours s'attendre à une réplique, ce qui est le cas maintenant », a-t-il commenté. Selon lui, les dirigeants russes ne pourront pas tenir longtemps cet embargo. « La Russie ne peut toujours pas, 20 ans après l'Union soviétique, subvenir à ses besoins », a-t-il commenté.

La Russie a décrété l'« interdiction totale » pendant un an de la plupart des produits alimentaires en provenance notamment des pays d'Europe et des États-Unis en réponse aux sanctions occidentales à l'encontre de Moscou, a annoncé jeudi le Premier ministre russe Dimitri Medvedev.

Cette interdiction, d'une durée d'un an, concerne le bœuf, le porc, la volaille, le poisson, le fromage, le lait, les légumes et les fruits en provenance des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada et de la Norvège. Les premières estimations chiffrent la valeur des exportations européennes touchées à 5,2 milliards d'euros. Mais certaines mesures sont déjà en vigueur, a-t-on souligné de source européenne. La Russie a en effet décrété fin juillet un embargo sur les importations de fruits et légumes produits en Pologne et a interdit en janvier tout achat de viande de porc européen à cause d'une épizootie de peste porcine africaine.

La Russie absorbe un quart des exportations européennes de porcins, principalement des Pays-Bas, d'Allemagne et du Danemark. « Les Russes cherchent à causer un vent de panique et si l'UE cède à cela, alors ils auront gagné », a commenté une source européenne. En 2013, **les exportations de produits agricoles européens vers la Russie** représentaient 11,8 milliards d'euros, soit 9,9 % du total des exportations de l'UE vers la Russie. Les fruits, les fromages, la viande de porc et les légumes constituent les quatre principaux secteurs agricoles d'exportation de l'UE vers la Russie, représentant un total de 3,7 milliards d'euros en 2013. Suivent les alcools (725 millions d'euros) et les vins (595 millions d'euros), mais ces secteurs ne sont pas concernés par les sanctions russes.